

VOLTAIRE ET LES ÉCONOMISTES

Patrick Neiertz

CELLF 17^e-18^e (UMR 8599)

Je ne vois que des fous qui calculent mal.
Voltaire à Damilaville, 30 janvier 1764 (D11670)

Pareillement à d'autres sciences morales et politiques (psychologie sociale, démographie, histoire des idées, etc.), la future science économique prend son essor théorique durant les Lumières. Confondue d'abord avec la politique – art de bien gouverner –, elle s'en détache peu à peu avec l'apparition d'études et de spéculations spécifiques au commerce et aux monnaies. Si l'expression *économie politique* est couramment employée autour de 1750, celle de *science économique* est plus rare : « Le commerce, les finances, la population : science si nouvelle parmi nous qu'elle n'y a point de nom »¹. Mirabeau le père, l'un des premiers avec Quesnay, donne le qualificatif de *science* à cette branche des connaissances, en l'associant cependant à *doctrine* : l'ordre de distribution des produits de la terre « ne peut être connu généralement et perpétré que par l'enseignement général et perpétuel de la science économique, qui n'est autre chose qu'une doctrine »². Le substantif *économie* reste pourtant marqué par son étymon grec *oikos* et réfère plus naturellement à la bonne gestion patrimoniale (celle du père de famille comme celle du Prince) qu'aux grands agrégats qui forment la richesse des nations :

Économie : Conduite sage, ménagement prudent qu'on fait de son bien, ou de celui d'autrui. *L'économie* est la seconde partie de la Morale, qui enseigne à bien gouverner une famille, une communauté. [...] ÉCONOMIE signifie quelquefois le bel ordre, la juste disposition des choses. [...] On dit aussi, par la même raison, *l'économie* d'un État³.

1 Pierre-Louis de Maupertuis, *Éloge de Montesquieu*, Berlin, 1755, cité par Madeleine Raaphorst dans *OCV*, t. 18A (2007), p. 223.

2 *Les Économiques par L. D. H.* [l'Ami des Hommes], Amsterdam/Paris, Lacombe, 1769, « Avertissement », p. ix.

3 *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, C^{ie} des Libraires, 1752, t. III, p. 494. L'article « Économie ou Œconomie » de l'*Encyclopédie* (t. V, p. 337-349), rédigé par Jean-Jacques Rousseau, est également révélateur de cette pondération sémantique. Sur les vingt-quatre colonnes de

De fait, la future science économique n'est qu'un domaine parmi d'autres du vaste territoire formé par les connaissances, les expériences et les spéculations que l'on nomme alors *philosophie*. Elle rassemble ceux des philosophes ou des utopistes particulièrement attachés à débattre des questions de monnaie, de commerce, d'agriculture, de consommation et de division du travail. Le substantif *économiste*, qui enrichit le champ lexical en 1767, vise plus particulièrement les physiocrates⁴. À en croire la raillerie du rédacteur des *Mémoires secrets*, qui offre l'une des premières occurrences du terme en cette année 1767⁵, la connotation du néologisme n'est d'ailleurs pas entièrement positive :

Il s'est formé à Paris une nouvelle secte appelée les *Économistes* : ce sont des philosophes politiques, qui ont écrit sur les matières agraires ou d'administration intérieure, qui se sont réunis et prétendent faire un corps de système, qui doit renverser tous les principes reçus en fait de gouvernement, et élever un nouvel ordre de choses. Ces messieurs avaient d'abord voulu entrer en rivalité contre les encyclopédistes, et former autel contre autel ; ils se sont rapprochés insensiblement : plusieurs de leurs adversaires se sont réunis à eux, et les deux sectes paraissent confondues dans une. Quesnay, ancien médecin de madame la marquise de Pompadour est le coryphée de la bande : il a fait, entre autres ouvrages, *La Philosophie rurale*. M. de Mirabeau, l'auteur de *L'Ami des hommes* et de *La Théorie de l'Impôt*, est le sous-directeur. Les assemblées se tiennent chez lui tous les mardis et il donne à dîner à ces messieurs. Viennent ensuite M. l'abbé Baudeau, qui est à la tête des *Éphémérides du citoyen* ; M. Mercier de La Rivière, qui est allé donner des lois dans le Nord, et mettre en pratique en Russie les spéculations sublimes et inintelligibles de son livre de l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* ; M. Turgot, intendant de Limoges, philosophe pratique et grand faiseur d'expériences, et plusieurs autres, au nombre de dix-neuf à vingt. Ces sages modestes prétendent gouverner les hommes de leur cabinet, par leur influence sur l'opinion, reine du monde⁶.

l'article, Rousseau en consacre treize aux maximes d'un bon gouvernement des hommes. Puis, il enchaîne : « Car ce n'est pas assez d'avoir des citoyens et de les protéger ; il faut encore songer à leur subsistance ; et pourvoir aux besoins publics, est une suite évidente de la volonté générale, et le troisième devoir essentiel. [...] Ainsi, après avoir parlé de l'*économie générale* par rapport au gouvernement des personnes, il nous reste à la considérer par rapport à l'administration des biens » (p. 344). Le futur auteur du *Contrat social* se prononce alors pour la défense ferme du droit de propriété et de sa transmission (p. 345).

- 4 Dans les décennies 1760 et 1770, *Économistes*, avec majuscule, désigne le cercle de Quesnay.
- 5 G. Weulersse, le grand historien de la physiocratie, note une occurrence chez Le Trosne en 1764 (*Le Mouvement physiocratique en France*, Paris, F. Alcan, 1910, livre I, p. 99).
- 6 *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des Lettres*, 20 décembre 1767, éd. sous la direction de Ch. Cave et S. Cornand, Paris, Champion, 2009, t. II, p. 833-834.

Voltaire n'est pas un théoricien de l'économie. À l'évidence, il n'est pas, non plus, un sectaire. Mais il est un philosophe essentiel, auquel nulle branche des connaissances ne saurait rester étrangère. De surcroît, et plus ou mieux que beaucoup des intellectuels des Lumières, il est un praticien de l'économie : il a su créer et arrondir sa fortune par des entreprises spéculatives durant ses années parisiennes, par la gestion attentive de ses revenus littéraires et, devenu patriarche de Ferney et ses environs, en créant une véritable « société d'agriculteurs »⁷, mais aussi société d'industrie, attirant au pays de Gex horlogers suisses, potiers et filateurs de soieries dont il est le capitaliste gestionnaire⁸. On connaît enfin son intérêt et sa sagacité pour les arcanes de l'industrie de l'édition⁹.

Enfin, Voltaire a été impressionné par son expérience anglaise de 1726-1728. Dans le domaine de l'économie politique comme dans d'autres (la liberté de pensée, l'empirisme, l'art dramatique, l'humour), l'apport culturel de l'Angleterre est décisif chez ce jeune trentenaire. À Londres, il découvre, en particulier, qu'un négociant international peut et doit être considéré comme un agent actif de la richesse de son pays :

Je ne sais pourtant lequel est le plus utile à un État, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire, et contribue au bonheur du monde¹⁰.

Derrière l'ironie voltairienne se cache ici une conviction acquise auprès de l'élite économique anglaise, une absence de préjugé envers le commerce qui

7 *Diatribes à l'auteur des Éphémérides*, M, t. 29, p. 359.

8 Collé note dans son *Journal historique* que Voltaire avait hérité de 6 000 livres de rente, mais qu'il en laissa à ses propres héritiers 160 000 à sa mort (cité par Roger Charbonnaud, *Les Idées économiques de Voltaire*, thèse de doctorat de sciences politiques et économiques, Université de Poitiers, Angoulême, M. Despujols, 1907, p. 10). Cette estimation semble d'ailleurs en-dessous de la réalité : François-Marie Arouet reçut en héritage de son père 4 250 livres d'usufruit sur un capital placé sous tutelle (jusqu'à ses 35 ans !) ; il calcule dans un carnet, en 1775, ses revenus annuels à 197 500 livres, les accroît encore de 38 800 entre 1775 et 1777 (selon des actes notariés) ; il dispose donc d'au moins 231 300 livres de rente à sa mort, ce qui le classe parmi les vingt personnages les mieux rentés du royaume (selon Jacques Donvez, *De quoi vivait Voltaire ?*, Paris, Deux-Rives, 1949).

9 « Les pensées des hommes sont devenues des objets importants du commerce » (*Lettre à un premier commis pour la liberté de pensée*, OCV, t. 8, p. 320). En 1733, Voltaire commente donc déjà le « fonctionnement industriel de l'édition et la valeur économique ajoutée par le livre » (observation de J.-R. Dutel, « Voltaire économiste et son temps », *Bulletin de l'Association des professeurs de Lettres*, n° 14, juin 1980, p. 28-33).

10 *Lettres philosophiques* [1734], Lettre X, « Sur le Commerce », éd. O. Ferret et A. McKenna, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 98.

sera durable et contraste singulièrement avec l'ordre des hiérarchies sociales alors en vigueur dans sa propre patrie¹¹.

Le corpus « économique » de la pensée voltairienne est marqué par la dispersion dans l'œuvre. Si l'on ne trouve pas chez Voltaire une contribution conceptuelle novatrice à la science économique en gestation, ses réactions aux ouvrages et aux hommes qui portent les idées du moment sont particulièrement intéressantes. En raison de leur aspect fragmentaire, on y retrouve de nombreux traits de la méthode d'écriture voltairienne : l'appoint systématique d'une perspective historique adossée à une érudition encyclopédique ; le dosage subtil entre l'idée et l'anecdote, entre le grave et le ludique ; l'usage indifférent de tous les supports génériques, du fragment anonyme à l'échange épistolaire ; et toujours, au fil de la plume, le sous-entendu d'une distanciation souriante, parfois caustique, parfois louangeuse, qui signe, sans débat philologique, le plus anonyme ou le plus renié des écrits du philosophe.

290

Outre l'aspect purement littéraire des réactions de Voltaire aux « philosophes économistes », il convient de noter deux autres traits caractéristiques. Le premier est l'insertion de l'économie politique comme principe actif du réseau d'influence de l'exilé de Ferney. Sa *Correspondance* nous montre un Voltaire attaché à se procurer les ouvrages d'économie dont bruit le petit monde parisien¹², engageant parfois la polémique avant de les avoir lus, offrant à ses correspondants ses propres analyses et sollicitant les leurs sur des points de doctrine, n'hésitant jamais à prendre un parti personnel que sa propre expérience concrète vient appuyer. Et lorsque les économistes sont aussi des hommes de pouvoir (comme c'est le cas de Quesnay, de Dupont ou de Turgot), il les enrôle ou tente de les impliquer dans la mécanique des causes qu'il défend (du sort des Calas à la fiscalité du pays de Gex).

Le second trait marquant de l'intérêt de Voltaire pour la science économique est son évolution diachronique. Trois périodes sont à distinguer, qui correspondent d'ailleurs à trois phases distinctes de la vie du poète-philosophe. La première couvre les deux décennies faisant suite au retour

11 « Je sais bien que cette profession [de négociant] est méprisée par nos petits maîtres [...] l'espèce la plus ridicule qui rampe avec orgueil à la surface de la terre » (*Zaïre*, « Épître dédicatoire », *OCV*, t. 8, p. 393). Il faut se représenter ce que fut l'incongruité de cette dédicace de la meilleure tragédie de Voltaire à Fawkener en 1732, à une époque où tout poète dramatique se devait de ne flatter que les princes du sang, la haute aristocratie, à la rigueur quelque haut fonctionnaire roturier ou quelque parlementaire. La satire ne manqua pas : celle de D'Allainval, *Le Temple du Goust* (La Haye, [s.n.], 1737), représente dans une arlequinade allégorique Fawkener en « Kafener », sorte d'épais marin fumeur de pipe, au fort accent « nordique ».

12 Dès 1735, Voltaire avait demandé à Thiriot de l'approvisionner en mémoires sur le commerce (D918, 24 septembre 1735).

d'Angleterre. Voltaire, homme de lettres éminent et courtisan inégalement apprécié, prend position sur le mercantilisme, alors champ principal de la réflexion économique. Son traitement – plus poétique que rigoureux – de la question du superflu (le « luxe » du *Mondain*) irrite contre lui moralistes et théoriciens. La seconde période est celle des premières années de l'exil franco-suisse, durant laquelle s'affirme l'influence des physiocrates. Si Voltaire partage alors les prémisses de la doctrine de Quesnay et Mirabeau (la terre est l'unique source de la richesse), il ne s'accorde pas aux conséquences qu'en tirent les économistes, notamment sur le plan fiscal. Enfin, les dix dernières années de la vie du patriarche-entrepreneur sont enrichies par une relation intense avec deux économistes d'exception (Dupont de Nemours et Turgot) – et peut-être un troisième : Adam Smith –, dont il dispute ou approuve tour à tour les idées et dont il fait des deux premiers les principaux acteurs de sa politique gexoise¹³.

Il est intéressant de noter que ces trois phases distinctes correspondent également à l'évolution des idées du siècle quant à l'origine de la richesse : le mercantilisme d'abord, associant richesse nationale et quantité de masse métallique (or, argent) acquise par l'exportation ; la physiocratie ensuite, affirmant le primat productif de la terre (et du système social qui lui est lié depuis la féodalité) ; l'émergence enfin d'une théorisation du système économique à partir du binôme capital/travail (Turgot, Smith, plus tard Ricardo). Cette triple articulation va servir de structure à l'examen de la pratique relationnelle du philosophe, en tant que prolongement de sa pensée économique.

VOLTAIRE ET LES MERCANTILISTES LIBÉRAUX

Quatre années après les *Lettres philosophiques*, Voltaire publie un petit opuscule sur trois économistes du premier tiers du siècle : *Observations sur Messieurs Jean Lass [John Law], Melon et Dutot sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts*. Ces trois personnages ont marqué – à des titres divers – la pratique et la théorisation monétaire durant la Régence et les premières années du nouveau

13 Sur cette période, citons à nouveau les *Mémoires secrets* (6 juillet 1775, éd. cit., t. V, p. 904) où le successeur de Bachaumont, Pidansat de Mairobert, rend cet hommage tardif à la plume de Voltaire mise au service de l'économie politique : « les Économistes doivent se féliciter d'avoir acquis en lui un apôtre qui contribuera mieux qu'eux tous à la propagation de la science, par cet art enchanteur d'attacher sur toutes les matières et de se faire lire des gens les plus frivoles. La brochure en question [*Diatribes à l'auteur des Éphémérides*] est savante, historique, agréable, et toujours aiguillée d'une pointe de sarcasme qui réveille, pique et soutient la curiosité ».

règne¹⁴. La défense de Law, moins de deux décennies après le traumatisme national engendré par l'effondrement du « système », constitue un certain acte de courage intellectuel chez un homme de lettres proche de la Cour :

Annoncer des vérités, proposer quelque chose d'utile aux hommes, c'est une recette sûre pour être persécuté. Jean Law, cet Écossais à qui nous devons notre Compagnie des Indes et l'intelligence du commerce, a été chassé de France, et est mort dans la misère à Venise ; et cependant nous qui avions à peine trois cents grands vaisseaux marchands quand il proposa son système, nous en avons aujourd'hui dix-huit cents. Nous les lui devons, et nous sommes loin de la reconnaissance¹⁵.

Voltaire s'était intéressé, avec une prudente distance, au *Law's System* dès 1719¹⁶. Il conservera sur son échec, au rebours de nombre de ses contemporains, un jugement modéré :

292

Le papier public est à l'argent ce que l'argent est aux denrées : une représentation, un gage d'échange. Un Écossais, homme utile et dangereux, établit en France le papier de crédit : [...] ce système, contenu dans de justes bornes, aurait fait plus de bien qu'il n'a fait de mal¹⁷.

14 Il manque, en vérité, dans l'apologie de Voltaire un quatrième homme, considéré par les économistes modernes comme précurseur dans la formulation d'une théorie de la valeur : Richard Cantillon. Banquier irlandais établi à Paris, Cantillon fut écarté par Law à qui il portait ombrage. Il consacra les années de son exil londonien à théoriser son expérience économique, introduisant en particulier une très originale parité entre la valeur de la terre et la valeur du travail dont la conséquence est, selon lui, la baisse inéluctable de la rente foncière : « le Paysan ou le Laboureur vaut le double du produit de la terre qui sert à l'entretenir [...] la valeur intrinsèque d'une chose peut être mesurée par la quantité de terre dont on attribue le produit à ceux qui y ont travaillé ; et comme toutes les terres appartiennent au Prince et aux Propriétaires, toutes les choses qui ont cette valeur intrinsèque ne l'ont qu'à leurs dépens » (*Essai sur la nature du Commerce en général*, Londres, Fletcher Gyles, 1756, p. 51 et 55). Voir également chap. 12, p. 57 : « Tous les Ordres, et tous les Hommes d'un État subsistent ou s'enrichissent aux dépens des Propriétaires des Terres ». Il établit donc un clivage fondamental entre cette dernière classe et les autres. À ce titre, Cantillon est souvent considéré comme l'inspirateur des physiocrates, toutefois sans en tirer les mêmes conséquences. Voltaire ne semble pas avoir eu connaissance de l'essai de Cantillon (il ne le mentionne nulle part et celui-ci ne figure pas dans l'inventaire de la bibliothèque de Ferney).

15 *Observations sur Messieurs Jean Lass, Melon et Dutot*, OCV, t. 18A, p. 240.

16 « Il est beau, mon cher ami, de venir à la campagne tandis que Plutus tourne toutes les têtes à la ville. Êtes-vous réellement devenus tous fous à Paris ? Je n'entends parler que de millions [...]. Law est-il un dieu, un fripon, ou un charlatan qui s'empoisonne de la drogue qu'il distribue à tout le monde ? [...] Pour moi personnellement je ne me berce à d'autres chimères que celles de la poésie » (Voltaire à Nicolas Lefèvre de La Faluère, juillet 1719, D84).

17 *Dialogue entre un philosophe et un contrôleur général des Finances* [Machault] (1751), M, t. 23, p. 505.

Sur les causes politiques de l'échec, il reste d'ailleurs sur la prudente ambiguïté du conditionnel et des restrictives :

[...] si dans un État purement monarchique, on pouvait introduire les papiers circulants qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection, *mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie*¹⁸.

C'est surtout dans l'éloge de Melon et Dutot, tous deux anciens collaborateurs de Law, qu'il faut mesurer son attachement à la doctrine du novateur Écossais. Outre l'étude critique de l'*Essai* de Melon, l'ouvrage de Charles Dutot est un austère traité technique sur les problèmes monétaires. La partie la plus *politique* est celle où Dutot procède à une réhabilitation raisonnée du système de Law (chap. 1)¹⁹. Voltaire annonce à Thiriot son intention de lire l'ouvrage que celui-ci lui a fait parvenir²⁰. Le livre figure dans sa bibliothèque (BV 1195). Son appréciation dans les *Observations* est plutôt surprenante, compte tenu du style aride de l'économiste : « Jamais les belles-lettres n'ont été aussi liées avec la finance, et c'est encore un mérite de notre siècle »²¹. A-t-il lu plus que la réhabilitation de Law ? Assurément, car le *Corpus des notes marginales* nous montre une lecture attentive du tome I et, en particulier, une vérification précise des calculs détaillés par lesquels Dutot actualise (en fonction du marc) l'évolution de la richesse royale depuis Louis XII²². S'il conteste, dans les *Observations*, le calcul fait par Dutot du trésor royal, il approuve, en revanche, l'opposition de l'auteur à la dévaluation (la « mutation de monnaie ») comme remède à l'inflation, montrant ainsi et sa faculté de concentration sur les nombres et son implication dans l'examen de la question majeure du débat mercantiliste au début du siècle : la fonction de la masse monétaire (métallique) dans la richesse nationale.

Beaucoup plus intime, cependant, semble être son rapport à la pensée de Jean-François Melon dont la critique de Dutot n'entame pas l'estime que Voltaire lui

18 *Le Siècle de Louis XIV*, chap. 28, éd. J. Hellegouarc'h et S. Menant, Paris, LGF, coll. « Le livre de poche classique », 2005, p. 712-713. La proposition que nous mettons en italiques est un ajout de l'édition de 1768.

19 [Charles Dutot], *Réflexions politiques sur les finances et le commerce où l'on examine quelles ont été sur les Revenus, les Denrées, le change étranger et conséquemment sur notre Commerce les influences des Augmentations des valeurs numéraires des Monnaies* [1738], La Haye, Vaillant et Prévost, 1754.

20 « Voici encore un autre livre que je vais dévorer, c'est la réponse à feu Melon. Comment nommez-vous l'auteur ? je veux savoir son nom car vous l'estimez » (18 mai 1738, D1505).

21 *Observations sur Messieurs Jean Lass...*, éd. cit., p. 247.

22 *CN*, t. III, p. 330-336.

porte²³. Il a connu personnellement l'économiste, mort en 1738, peu de temps après la parution (anonyme) de son *Essai sur le commerce* ([Amsterdam], 1734) dont l'interdiction immédiate avait alerté le philosophe :

On m'a parlé d'un *Traité sur le commerce* de M. Melon ; la suppression de son livre ne m'en donne pas une meilleure idée : car je me souviens qu'il nous régala il y a quelques années d'un certain *Mahmoud*²⁴ qui pour être défendu n'en était pas moins mauvais. Je veux lire cependant son *Traité sur le commerce* ; car, au bout du compte, M. Melon a du sens et des connaissances, et il est plus propre à faire un ouvrage de calcul qu'un roman²⁵.

L'intuition s'avérera juste. L'exemplaire en possession de Voltaire (BV 2386) est l'ouvrage enrichi de sept chapitres de la seconde édition (Amsterdam, Changuion, 1736), qui lui aurait été remis par Melon lui-même (sans doute durant le séjour du philosophe à Paris à l'été 1736). Malgré quelques réserves (évoquées plus loin), Voltaire ne tarira jamais d'éloges sur lui :

294

Ne m'oubliez pas auprès de MM. Dubos et Melon. Nous ne jetons point au feu [...] l'*Essai sur le commerce : libellum aureum* [petit livre d'or]²⁶.

L'*Essai sur le commerce* de M. Melon est l'ouvrage d'un homme d'esprit, d'un citoyen, d'un philosophe ; il se sent de l'esprit du siècle, et je ne crois pas que du temps même de M. Colbert il y eût en France deux hommes capables de composer un tel livre²⁷.

Il se montrera même très affecté par la maladie de l'économiste :

Je suis sensiblement touché du danger de ce pauvre M. Melon. C'est un des hommes du monde que j'estime le plus. Au nom de Dieu dites-lui combien je m'intéresse à lui. Mme du Châtelet, qui a beaucoup lu son livre, aime comme moi l'auteur²⁸.

23 « Je viens de relire aussi le petit livre de feu M. Melon, qui a été l'occasion de l'ouvrage plus détaillé et plus approfondi qu'a donné M. Dutot [...]. L'essai de M. Melon me paraît toujours digne d'un ministre [Melon avait été membre du Conseil des Finances puis secrétaire du Régent] et d'un citoyen, même avec ses erreurs. Il me semble, toute prévention à part, qu'il y a beaucoup à profiter de ces lectures » (lettre reproduite par Thiriot dans la *Bibliothèque française ou histoire littéraire de la France*, t. XXIX, Amsterdam, du Sauzet, 1739, citée par M. Raaphorst, *OCV*, t. 18A, p. 228).

24 *Mahmoud le Gasnevide, histoire orientale*, Rotterdam, 1729. Il s'agit d'un dialogue satirique contenant déjà plusieurs des thèses présentées dans l'*Essai*.

25 Voltaire à J.-B. Formont, 26 janvier 1736 (D837).

26 Voltaire à Berger, 24 octobre 1736 (D1181).

27 *Observations sur Messieurs Jean Lass...*, éd. cit., p. 240-241.

28 Voltaire à Thiriot, 25 janvier 1738 (D1436). Voltaire ignorait que Melon était mort la veille. Dans une autre lettre au même (4 février 1737, D1279), il avait employé l'expression « Colbert Melon » pour le désigner.

Le traité de J.-F. Melon a certainement beaucoup influencé la formation de Voltaire à la science économique au cours de la décennie 1730, sur le plan théorique après l'expérience empirique qu'il en avait faite durant l'observation *in situ* de l'économie anglaise. L'économiste plaide, en effet, pour la liberté du commerce à laquelle il assigne trois principes de succès qui devraient, selon lui, être l'objet de la législation : le blé et sa provision, l'augmentation consécutive de la population, la circulation libre et abondante des monnaies (or, argent) et de leur représentation (papier-monnaie)²⁹. Voltaire développera ultérieurement ses propres convictions sur ces thèmes. Toutefois, il n'adhère pas à toutes les recommandations de Melon, dont certaines relèvent de la pure abstraction, comme un plaidoyer en faveur de l'esclavage en Europe, facteur de baisse des coûts (!), dont l'usage dans « nos colonies » nous apprend qu'il « n'est contraire ni à la Religion, ni à la Morale »³⁰. Sur ce point, Voltaire est sans ambiguïté, qui bataillera jusqu'à la fin de sa vie pour l'abolition définitive du servage.

Par ailleurs, l'influence des mercantilistes libéraux, et singulièrement celle de Melon, connaît, à travers Voltaire, un retentissement dans l'histoire littéraire avec la question du luxe. Le luxe, ce « superflu très nécessaire » dira Voltaire – joliment, de l'aveu même de Fréron –, est un sujet de conflit entre morale et économie politique depuis *La Fable des abeilles* de Bernard Mandeville. *The Grumbling hive* (1714), apologue satirique au cynisme dérangeant³¹, devient, après de considérables extensions en commentaires et dialogues³², *The Fable of the bees or private vices, publick benefits* (1723)³³. À sa suite, les

29 Le libéralisme, le populationnisme et le monétarisme de Melon lui avaient acquis l'écoute du pouvoir sous la Régence. Dans l'exemplaire de l'édition Changuion de 1742 de *l'Essai*, conservé à la Bibliothèque de l' Arsenal (8-S-5529), une main anonyme (Paulmy ?) a reproduit en page de garde cette appréciation de la notice consacrée à l'économiste dans le *Dictionnaire* de Moreri : « Le Régent faisait un cas infini de Melon, et passait avec lui des heures entières à discuter les points les plus intéressants de son administration ».

30 *Essai politique sur le commerce*, Amsterdam, Changuion, 1742, chap. 5, p. 58.

31 « Il faut qu'existent la malhonnêteté, le luxe, l'orgueil, / Si nous voulons en retirer le fruit » (B. Mandeville, *La Fable des abeilles*, éd. L. et P. Carrive, Paris, Vrin, 1985, p. 40). « Mandeville fait ressortir clairement le divorce qui existe entre les exigences de la morale et celles du progrès économique [...]. Il y a incompatibilité entre la structure des sociétés modernes et les principes stricts de la morale chrétienne » (Marie-Rose de Labriolle-Rutherford, « L'évolution de la notion de luxe depuis Mandeville jusqu'à la Révolution », *SVEC*, n° 26, 1963, p. 1028).

32 Voir *La Fable des abeilles*, éd. cit., Remarque L, p. 90-100, où Mandeville développe son paradoxe sur le luxe.

33 Voltaire avait ramené d'Angleterre deux exemplaires du texte : l'édition J. Tonson de 1724 (BV 2300) et l'édition J. Rabeits de 1729 (BV 2301). Sans doute à l'instigation de Voltaire, Émilie du Châtelet en avait commencé la traduction française ; comme dans le cas de *Gulliver*, dont Voltaire avait recommandé l'édition française à Thiriout qui fut devancé par Desfontaines, Émilie fut devancée par Jean Bertrand.

économistes s'emparent eux aussi du sujet, en philosophes, c'est-à-dire à la fois comme moralistes et comme analystes de l'équilibre des échanges.

Le poème du *Mondain*, écrit par Voltaire l'année où il lit l'*Essai* de Melon (1736), s'inspire, en arrière-plan, des thèses soutenues par l'économiste – elles-mêmes redevables en partie à Mandeville – sur la question du luxe. Voltaire reprendra quelques-unes des métaphores spirituelles du *Mondain* dans l'article « Luxe » du *Dictionnaire philosophique*, publié une première fois en 1764 et complété dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Pourtant, avec *Le Mondain* (non destiné à être publié), le poète commet sans doute une erreur – qui lui coûtera l'exil en Hollande – en décidant de transposer dans la forme d'une satire en vers du primitivisme un développement spéculatif (celui de Melon), en lui-même ouvert à controverse. Que dit Melon, en effet ?

296

Le Luxe est une somptuosité extraordinaire, que donnent les richesses et la sécurité d'un Gouvernement, c'est une suite nécessaire de toute société bien policée. [...]

Le Luxe est en quelque façon le destructeur de la paresse et de l'oisiveté. L'homme somptueux verrait bientôt la fin de ses richesses, s'il ne travaillait pour les conserver ou pour en acquérir de nouvelles ; et il est d'autant plus engagé à remplir les devoirs de la Société, qu'il est exposé aux regards de l'Envie³⁴.

La prose didactique d'un économiste n'a pas l'arrogance hédoniste qui paraît se dégager des décasyllabes voltairiens. La transposition du poète, par le choix du champ lexical et la provocation paradoxale, est, elle, ouvertement blasphematoire – ce qui ne saurait totalement étonner :

Ce temps profane est tout fait pour *mes mœurs*.
J'aime le luxe, et même la *mollesse*, [...]
Tout *honnête homme* a de tels sentiments. [...]
Ah ! le bon temps que ce siècle de fer !
Le *superflu*, chose *très nécessaire*,
A réuni l'un et l'autre hémisphère. [...]
Le *paradis terrestre* est où je suis³⁵.

Il est heureux pour la malice voltairienne que les détracteurs bien-pensants du poème (attisés par la malignité d'un Desfontaines) se soient donné le ridicule de faire porter l'accusation de blasphème surtout sur la « peau bise et tannée » et les « ongles longs » des premiers hommes de la Genèse. Ayant compris que toute transgression générique n'est pas bonne à faire, Voltaire revient en partie

34 *Essai politique sur le commerce*, éd. cit., chap. 9, « Du luxe », p. 122 et 131.

35 *Le Mondain*, OCV, t. 16, p. 295, 296 et 303. Je souligne.

l'année suivante, avec la *Défense du Mondain ou Apologie du luxe*, à une tonalité de *philosophe économiste*, sans toutefois renoncer au décasyllabe :

Sachez surtout que le luxe enrichit
Un grand État, s'il en perd un petit.
Cette splendeur, cette pompe mondaine,
D'un règne heureux est la marque certaine.
Le riche est né pour beaucoup dépenser ;
Le pauvre est fait pour beaucoup amasser. [...]
Le goût du luxe entre dans tous les rangs :
Le pauvre y vit des vanités des grands ;
Et le travail gagé par la mollesse,
S'ouvre à pas lents la route à la richesse³⁶.

Dans le même temps, il projette, sous l'identité de Melon (encore en vie), le type d'écrit apocryphe et auto-justificateur qu'il affectionne :

J'ai lu, Madame, l'ingénieuse *Apologie du luxe* ; je regarde ce petit ouvrage comme une excellente leçon de politique, cachée sous un badinage agréable. Je me flatte d'avoir démontré, dans mon *Essai politique sur le commerce*, combien ce goût des beaux-arts et cet emploi des richesses, cette âme d'un grand État qu'on nomme *luxe*, sont nécessaires pour la circulation de l'espèce et pour le maintien de l'industrie³⁷.

Il n'achèvera pas cette pseudo-lettre, ni ne la fera circuler, mais l'éditera avec la *Défense* en 1739³⁸. On notera, au passage, l'emploi de *politique* comme dénomination archaïque d'*économiel/économique* dont la connotation de frugalité ménagère ne convenait pas au sujet.

La mésaventure du *Mondain* ne dissuadera pas Voltaire de poursuivre la réflexion sur l'économie – on peut même gager qu'elle le renforce dans la conviction qu'elle est, face à l'intolérance et aux superstitions, une branche utile de la philosophie. Comme d'autres philosophes proches de lui (Hume, Condillac, Condorcet, Chastellux, Turgot), il intègre désormais la phénoménologie économique au regard qu'il porte sur les progrès de l'esprit humain et la quête des lois naturelles. Au cours des deux décennies 1740 et 1750, sa bibliothèque de *Commerce* s'étoffe, il s'abonne à des revues

36 *Défense du Mondain ou Apologie du Luxe*, OCV, t. 16, p. 306. Ces vers reprennent les thèses de J.-F. Melon.

37 *Lettre de M. de Melon, ci-devant secrétaire du Régent du royaume, à madame la Comtesse de Verrue, sur l'Apologie du luxe*, OCV, t. 16, p. 310.

38 *Œuvres de M. de Voltaire*, Amsterdam, Ledet, 1738-1739, 4 vol., t. IV, p. 105-119.

d'économie³⁹, les thèmes de l'économie politique sont de plus en plus fréquents dans la *Correspondance* et les deux ouvrages historiques majeurs de la période (*l'Essai sur les mœurs* et *Le Siècle de Louis XIV*) leur sont partiellement ouverts⁴⁰. Au plan de la théorie, l'époque voit la formation de la doctrine des physiocrates ; Voltaire réagit à chacun des événements éditoriaux marquants de cette nouvelle « secte », avec beaucoup de passion mais aussi de nuance, car s'il rejette furieusement certaines de leurs analyses, il en partage d'autres avec conviction.

L'AMOUR-HAINE ENVERS LES PHYSIOCRATES

298

L'apparition de la doctrine physiocratique dans l'histoire des idées économiques revêt, en effet, quelques caractères de sectarisme qui ne pouvaient qu'irriter Voltaire. Le groupe des physiocrates a peu à voir avec une aimable académie savante comme le XVIII^e siècle en a connu beaucoup. Structuré par une réunion hebdomadaire chez son mécène, le marquis de Mirabeau, il se reconnaît une figure tutélaire (François Quesnay) dont les *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*⁴¹ ont l'autorité d'une utopie intangible. Cachée derrière le paradigme de « droit naturel »⁴², l'intention de Quesnay, et surtout de Mirabeau, est de refonder, à partir d'une division ternaire des classes, la légitimité de l'ordre social hérité de la féodalité : la classe productive (laboureurs et cultivateurs), la classe stérile (artisans, commerçants, administrateurs, financiers) et celle des Propriétaires, seuls détenteurs du *produit net* de la terre⁴³. Effet de la volonté du Créateur, cette division du travail autour du surproduit de l'agriculture laisse au libre-arbitre moral des Propriétaires le

39 Il est abonné au *Journal économique ou Mémoires sur les arts, l'agriculture, le commerce [...]* de 1751 à 1766, et aux *Éphémérides du citoyen* de 1767 à 1771, tous deux organes successifs des physiocrates.

40 La question du luxe, par exemple, est présente dans le grand œuvre historique avec, comme le souligne M. Gaffiot, une mise en perspective beaucoup mieux documentée que chez Melon sur la relativité historique de la notion de superflu (« La théorie du luxe dans l'œuvre de Voltaire », *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 1926/3, p. 325-330).

41 Ouvrage publié par Dupont de Nemours en novembre 1767 dans *Physiocratie*, véritable manifeste du groupe.

42 « Que la nation soit instruite des lois générales de l'ordre naturel qui constituent le gouvernement le plus parfait » (« Maxime seconde », *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*, dans *Physiocratie*, éd. J. Cartelier, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2008, p. 237).

43 En attribuant à la terre seule la capacité de dégager une valeur supérieure aux « avances » (semences, instruments, subsistance des travailleurs) nécessaires à la reproduction des récoltes, les physiocrates ne font que radicaliser et considérer comme pérenne la fonction agricole, considérée par les historiens comme représentant alors les 4/5^e du Produit national. Ils n'anticipent nullement, contrairement à Gournay et Turgot, la révolution industrielle et l'accumulation capitaliste qu'elle va permettre par le profit.

choix entre un « faste de subsistance » – soit des dépenses faites au profit de la classe productive (animaux, instruments, routes, irrigation, etc.) –, et un « luxe de décoration » – soit des dépenses faites auprès de la classe stérile pour le confort et l'agrément de leurs propres propriétés.

Voltaire est un lecteur assidu des *Éphémérides du citoyen*, devenues en 1767 l'organe officiel de la physiocratie et dirigées par Dupont de Nemours⁴⁴. Il en comprend certainement la richesse intellectuelle⁴⁵. Il adhère d'ailleurs à certaines idées des physiocrates : le primat social et le potentiel de progrès de l'agriculture, la nécessité de libérer la circulation des denrées et d'abolir les contraintes pesant sur la ruralité (corvées, taille arbitraire, impôts indirects, persécution fiscale, etc.). Il en rejette quelques-unes : l'impôt unique sur le foncier, la critique du colbertisme⁴⁶ et le discrédit des activités industrielles et commerciales. Voltaire, en ces années 1760, partage – comme Turgot et Morellet – ses idées économiques entre la physiocratie et l'enseignement de Vincent de Gournay, ancien intendant du Commerce. Mais ce sera surtout sa méfiance envers toute pensée systématique et tout esprit de parti qui va gouverner ses réactions envers la rigidité de la *Doctrine* qui laisse peu de place à l'accomplissement de l'esprit humain, tel que lui-même et la plupart des philosophes des Lumières l'envisagent, c'est-à-dire à travers l'évolution raisonnée des croyances et des mœurs⁴⁷.

Assez curieusement, Quesnay n'occupe qu'une faible place parmi les réactions épistolaires de Voltaire. Il possède pourtant *Physiocratie* (BV 2841) et cinq autres livres (d'agriculture et de médecine) du « divin docteur ». Avant l'émergence doctrinale de la physiocratie, il ne paraît le considérer qu'en

44 « J'ai lu les *Éphémérides du citoyen*, ouvrage digne de son titre. Ce journal et les bons articles de l'*Encyclopédie* sur l'agriculture, pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction et le bonheur d'une nation entière » (*Défense de Louis XIV*, M, t. 28, p. 327).

45 « La capacité de[s] auteurs [du Système] à poser et à résoudre en termes *économiques* les principaux problèmes *politiques* et *sociaux* de l'époque (formes du pouvoir, impôts, propriété, etc.) en est un des aspects les plus remarquables. Cette transmutation opérée conjointement par Mirabeau et Quesnay fait de l'économie politique le lieu stratégique des débats politiques traversant la société française » (J. Cartelier, « Introduction », dans *Physiocratie*, éd. cit., p. 11).

46 « Il me semble qu'on ne doit pas attaquer légèrement la mémoire d'un homme tel que Colbert. Il ne faut pas dire qu'il a sacrifié la culture des terres à l'esprit mercantile » (*Défense de Louis XIV*, éd. cit., p. 327). *La Défense de Louis XIV*, lettre adressée à « l'auteur des *Éphémérides* » (Dupont), est une réponse à un article sur l'histoire de la Compagnie des Indes paru après le mémoire de Morellet et critiquant la politique mercantiliste du règne (*Éphémérides du citoyen*, 1769, t. VIII, p. 229-235).

47 « chez lui, le progrès se réduit à l'étude du triomphe progressif de la nature et de la raison des hommes sur les coutumes néfastes, les préjugés mauvais, l'ignorance perpétrée par les prêtres » (J.-F. Faure-Soulet, *Économie politique et progrès au « siècle des Lumières »*, Paris, Gauthier-Villars, 1964, p. 66).

qualité d'intermédiaire auprès de Mme de Pompadour, dont il est le médecin des dernières années⁴⁸. L'opposition à la doctrine de Quesnay commencera à la fin de la décennie 1760. C'est à cette période qu'il rédigera les textes les plus critiques contre le cœur de doctrine physiocrate : *L'Homme aux quarante écus* (1768) ; les additions de 1768 à la réédition du *Siècle de Louis XIV*⁴⁹ ; *La Défense de Louis XIV* (1769) ; l'article « Agriculture » (1770) des *Questions sur l'Encyclopédie*⁵⁰.

En revanche, sa détestation de l'autre fondateur de la « secte », le marquis de Mirabeau, est immédiate. Avant même de se convertir aux théories de Quesnay, Victor Riqueti s'était accordé le titre d'« ami des hommes » dans le traité populationniste homonyme en 1757. Il y aborde principalement la question de la dépopulation, une angoisse fréquente au milieu du siècle. Il égale ressources en hommes et disponibilité en terres comme paramètres de la richesse :

*la mesure de la subsistance est celle de la population*⁵¹.

De même que le moyen premier de subsistance est l'*agriculture*, le moyen second est le travail ; j'entends par ce mot le perfectionnement de la matière première⁵².

Il n'y avait jusque-là rien qui dût choquer Voltaire, lequel n'avait pas attendu *L'Ami des hommes* pour postuler le caractère principal de cette équation :

La richesse d'un État consiste dans le nombre de ses habitants et dans leur travail⁵³.

[...] la richesse consiste dans le sol et dans le travail. Le peuple le plus riche et le plus heureux est celui qui cultive le plus le meilleur terrain ; et le plus beau présent que Dieu ait fait à l'homme est la nécessité de travailler⁵⁴.

48 Lettres du 7 août 1762 à P. Debrus (D10638) et du 16 août à Rose Calas (D10654) recommandant que cette dernière cherche à porter son malheur à la connaissance de Mme de Pompadour à travers le docteur Quesnay.

49 Dans les rééditions de 1756, 1761 et surtout 1768, Voltaire ajoute des commentaires économiques (sur la liberté des grains, le protectionnisme ou le luxe du Roi-Soleil) qui sont des réactions aux articles du *Journal économique* puis des *Éphémérides*, organes successifs du cercle physiocratique naissant.

50 L'article « Agriculture » est un commentaire des articles « Grains » et « Fermiers » (« l'un des meilleurs de ce grand ouvrage ») rédigés par Quesnay pour l'*Encyclopédie*. Il n'est critique que sur des points de technique agronomique.

51 Victor Riqueti, marquis de Mirabeau, *L'Ami des hommes ou Traité de la population*, Hambourg, C. Herold, 1764, p. 336.

52 *Ibid.*, p. 359.

53 *Dialogue entre un philosophe et le contrôleur général des Finances*, éd. cit., p. 501.

54 *Des embellissements de la ville de Cachemire* (1756, selon Beuchot), M, t. 23, p. 473.

Le heurt vient au sujet de J.-F. Melon dont Mirabeau ne fait pas mystère qu'il ambitionne de le réfuter avec emphase :

Je vais diminuer le nombre des chevaux et des équipages, et mettre leur augmentation au rang de l'incendie et du parricide ; je vais prouver enfin, oui démontrer que le luxe est, proportion gardée, l'abyme d'un grand État plutôt encore que d'un petit⁵⁵.

Dès le deuxième chapitre, Mirabeau assigne au goût du luxe une responsabilité dans la dépopulation, sans apporter de démonstration véritablement probante :

C'est la décadence de l'agriculture d'une part, de l'autre le luxe ou trop de consommation d'un petit nombre d'habitants qui sèche dans sa racine le germe des nouveaux citoyens. [...] en proportion de ce qu'on laisse [les terres] en friche, l'espèce diminue ; d'où s'ensuit, que les consommations en superfluités sont un crime contre la société⁵⁶.

Au huitième chapitre, il énonce une maxime de frugalité qui divise aujourd'hui encore les économistes européens : « Diminuer la consommation et augmenter le travail, moyen d'augmenter la richesse »⁵⁷. Dans la seconde partie de l'ouvrage, il consacre le chapitre le plus long au « Luxe » (chap. 5). La réfutation de Melon y occupe 46 pages sur 76 (p. 195-241) :

Melon raisonne merveilleusement faux dans ce chapitre⁵⁸.

[...] M. Melon est, je crois, le premier qui, dans un ouvrage raisonné, ait paru autoriser le luxe. Cela donna une vogue considérable à son Livre, et désormais il n'y eut Docteur de cercle, qui ne prononçât hardiment que le luxe était un bien. [...] tous les ouvriers se lèvent tard, travaillent moins, se font payer plus cher, parce qu'ils consomment davantage⁵⁹.

Et pour stigmatiser plus encore l'auteur du *Mondain* :

[...] pour définir la mollesse, c'est ce qui énerve le corps, avilit l'esprit en l'endurcissant, affaisse l'âme en portant son ambition vers des objets bas, affaiblit l'esprit par l'espérance, la crainte et l'anxiété. Si le luxe est propre à produire ces effets-là, il engendre certainement la mollesse, et par conséquent amollit une nation en *tout*⁶⁰.

55 *L'Ami des hommes, op. cit.*, Préface, p. cii.

56 *Ibid.*, p. 334.

57 *Ibid.*, p. 360.

58 *Ibid.*, p. 232.

59 *Ibid.*, p. 295.

60 *Ibid.*, p. 202.

L'ire de Voltaire se manifeste aussitôt, dès que Cideville l'interroge sur ce qu'il faut penser de l'ouvrage⁶¹ :

L'ami des hommes, ce M. de Mirabau [*sic*] qui parle, qui parle, qui parle ; qui décide, qui tranche, qui aime tant le gouvernement féodal, qui fait tant d'écarts, qui se belouse si souvent, ce prétendu ami du genre humain n'est mon fait, que quand il dit, aimez l'agriculture. Je rends grâce à Dieu, et non à ce Mirabau, qui m'a donné cette dernière passion⁶².

L'outrage voltairien se réitère en 1759 auprès de Clairaut (D8455) et en 1760 auprès de Mme d'Épinay (D9498). Cette dernière attise sa colère en lui annonçant le dernier opus du marquis, désormais tout imprégné d'orthodoxie physiocratique⁶³. L'indignation du philosophe de Ferney se mobilise aussitôt ; il réclame l'envoi du livre à Damilaville (D9491) et à Thiriot (D9533). À son informatrice, il répond : « ma belle philosophe [...]. Quoi, on a pris sérieusement l'ami des hommes ! Quelle pitié »⁶⁴. À peine le livre entre ses mains, la condamnation fuse, alourdie d'une condamnation d'assistance à l'ennemi (le désastre de la guerre de Sept Ans se profile) :

Reçu donc *La Théorie de l'Impôt*, théorie obscure, théorie qui me paraît absurde⁶⁵, et toutes ces théories vraiment bien mal à propos pour faire accroire aux étrangers que nous sommes sans ressources, et qu'on peut nous outrager et nous attaquer impunément. Voilà de plaisants citoyens et de plaisants amis des hommes⁶⁶.

61 Cideville à Voltaire, 16 novembre 1758 (D7933).

62 Voltaire à Cideville, 25 novembre 1758 (D7951).

63 « Vous a-t-on parlé d'un livre de M. de Mirabeau, intitulé *Théorie de l'Impôt* ? C'est un orage, tout y est confondu, obscur ; et puis des traits de lumière qui éblouissent, qui renversent ; des calculs faux, des idées justes, de l'éloquence, de l'amphigouri ; hardi jusqu'à la témérité, un autre aurait dit, jusqu'à l'insolence, et aurait peut-être bien dit ; mais je ne saurais en trouver à dire des vérités » (Mme d'Épinay à Voltaire, 15 décembre 1760, D9466).

64 Voltaire à Mme d'Épinay, 26 décembre 1760 (D9498).

65 Dans la *Théorie de l'Impôt*, Mirabeau défend l'idée physiocratique d'un impôt assis sur les seuls revenus fonciers. Son zèle envers les présupposés de Quesnay ira d'ailleurs croissant : dans *Les Économiques*, il énonce les droits et devoirs de la classe productive et de celle des Propriétaires, avertissant les uns et les autres que l'inégalité des conditions est « selon la nature », que toute révolte se fait toujours au détriment des petits, que le partage des biens détruirait toutes les richesses, etc. (« Partie I : Instructions pour la classe productive », notes marginales, *passim*). Le « despotisme légal » du « royaume agricole » trouve son écho inquiétant sous la plume du Marquis : « l'ordre naturel dont les règles constantes opèrent, dirigent, maintiennent et perpétuent cet ordre si nécessaire, cet ordre de distribution, de consommation et de reproduction des subsistances. Voilà donc quelle est l'importance de la science économique, voilà quel est son objet » (*op. cit.*, Avertissement, p. ix). À cette date, Voltaire a cessé de réagir dans sa correspondance aux excès dirigistes et pré-totalitaires de la « secte » ; il lui a dédié, l'année précédente, l'ironie parodique et assassine de *L'Homme aux quarante écus* (voir ci-dessous).

66 Voltaire à Thiriot et Damilaville, 13 janvier 1761 (D9539).

Durant cette période (fin 1760-début 1761), Voltaire partage son hostilité envers Mirabeau avec ses correspondants : Tronchin (D9502), les d'Argental (D9501, D9507, D9540), de Ruffey (D9555), Damiaville et Thiriot (D9726 et D9737, à propos de la réfutation de Charles Pesselier à Mirabeau), Mme de Dompierre de Fontaine (D9737), le cardinal de Bernis⁶⁷. Son impatience se manifeste encore plus radicalement, durant la décennie 1760, envers deux autres économistes, l'un indépendant (Roussel de la Tour) et l'autre physiocrate orthodoxe (Le Mercier de La Rivière).

Roussel de la Tour est l'auteur d'une brochure⁶⁸ proposant, en 1763, une réforme fiscale d'ensemble qui n'est pas sans rappeler le *Mémoire pour l'établissement de la taille proportionnelle* (1717) et le *Projet de taille tarifée* (1723) de l'abbé Castel de Saint-Pierre, que Voltaire avait lu (BV 655), bien qu'il jugeât l'auteur « à moitié philosophe, à moitié fou »⁶⁹, sans pour autant cesser de l'aimer comme esprit libre. Roussel suggère le remplacement du système fiscal complexe et injuste du Régime⁷⁰ par un impôt unique, progressif et proportionnel à la richesse des citoyens répartis en vingt classes (selon un procédé déclaratif arbitré par les collectivités locales : paroisses, villes). Peut-être utopique quant à son assiette, cet impôt unique rapporterait, selon son auteur, sept cent quarante millions de livres au Trésor Royal contre deux cent cinquante millions actuellement. La simplification du système produirait de surcroît des économies de perception non négligeables⁷¹.

La réaction de Voltaire à cette modeste brochure est quelque peu disproportionnée. D'autant que Roussel, magistrat, vient de publier, en 1762, un mémoire assez virulent contre les jésuites, au moment des « décrets »⁷². On

67 « J'ai encore à vous dire que je suis très soumis à la leçon que vous me donnez de ne point lire ou de ne lire guère, tous ces livres où des marquis et des bourgeois gouvernent l'État » (Voltaire à Bernis, 11 avril 1761, D10386).

68 *La Richesse de l'État*, [s.l.], recueil factice (BnF, Rp. 8806). La brochure initiale, qui avait eu un certain succès, est accompagnée d'un complément, *Développement du plan initial intitulé Richesse de l'État*.

69 Voltaire à d'Argental, 8 septembre 1762 (D5011).

70 Le simple énoncé des impôts à supprimer donne une idée cocasse du système fiscal de l'Ancien Régime : « Taille, Taillon, Ustensile, Capitation, Dixième, Vingtième, Deux Sols, Quatre Sols pour Livre, Gabelles, Droits d'Aide, Droits de Gros, Trop-Bû, Congés, Entrées, Péages, Ponts et Chaussées, Droits réputés Domaniaux, Contrôle, Insinuations, Centième Denier, Octrois » (*La Richesse de l'État*, *op. cit.*, p. 8).

71 Sur les économies à réaliser, Roussel balaie une à une les objections, non sans ironie (involontaire ?) : « On objecte encore l'inconvénient de supprimer tout à coup une multitude de gens de Finance, que la suppression des impôts rendrait inutiles [...]. Cet arrangement ne devant avoir lieu que dans un terme, il conviendrait de l'annoncer par avance, pour donner de temps à tous ces inutiles de se pourvoir d'autres occupations » (*ibid.*, p. 18).

72 *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre que les soi-disant jésuites ont dans tous les temps soutenus*, Paris, Simon, 1762, 4 vol.

peut conjecturer que cette réaction reflète une exaspération – que la popularité de Mirabeau ne cesse de fomenter – envers les économistes en chambre⁷³. Quoi qu'il en soit, l'exilé de Ferney s'empresse de se procurer la brochure, objet de ses préventions avant même de l'avoir lue⁷⁴. La machine de l'ironie critique se met aussitôt en branle :

J'ai lu, il y a longtemps [?], les prétendues *Richesses de l'État*. L'auteur est parent de Gribouille, il propose de donner sept cent cinquante millions au lieu de trois cents pour nous soulager⁷⁵.

[...] quand une fois le roi aura sept cent quarante millions nets de revenus annuels, qu'on lui promet dans les brochures, je ne doute pas que vous ne soyez alors couché sur l'État⁷⁶.

J'ai lu les *Richesses de l'État* ; on aurait beau faire cent volumes de cette espèce, ils ne produiraient pas un sou au roi⁷⁷.

On m'a envoyé des choses assez plaisantes sur les sept cent quarante millions de M. Roussel⁷⁸. Je l'avais pris d'abord pour le trésorier d'Aboulcassem. MM. les Parisiens doivent regorger d'or et d'argent⁷⁹.

Cette ironie voltairienne trahit un désenchantement vis-à-vis de l'économie politique qui se poursuivra toute la décennie. Il s'en faudrait de peu que le philosophe n'assimile les économistes amateurs aux charlatans de la théologie :

La rage des remontrances et des projets sur les finances a saisi la nation. Nous nous avisons d'être sérieux, et nous nous perdons. Nous faisons autrefois de jolies chansons, et à présent nous ne faisons que de mauvais calculs. C'est Arlequin qui veut être philosophe. [...] Je suis bien las de tous ces gens qui gouvernent les États du fond de leur grenier. Voilà-t-il pas encore un conseiller du roi au Parlement [Roussel] qui lui donne sept cent quarante millions tous

73 Son successeur dans les fonctions d'historiographe, Marmontel, vient de lui écrire que, pour lui, Mirabeau avait volé à Voltaire ce titre d'« ami des hommes » (Marmontel à Voltaire, 9 avril 1763, D11159).

74 « Je vous supplie de m'envoyer le projet de finance. Je le trouve ridicule sur l'énoncé, mais j'aime tout ce qui semble tendre à tort et à travers au bien de l'État » (Voltaire à Damilaville, 15 juin 1763, D11267).

75 Voltaire à Damilaville, 7 juillet 1763 (D11301).

76 Voltaire à Lekain, 17 juillet 1763 (D11325).

77 Voltaire à Thiriot, 10 août 1763 (D1135), en réponse à la lettre du même du 30 juillet (D11333). Voltaire qualifie plus loin la brochure de « petit roman de finance ».

78 Il s'agit des *Réflexions sur l'écrit intitulé Richesses de l'État* (Londres [Paris], 1763) de Dupont de Nemours (BV 1175), dont Voltaire accuse réception à Dupont le même jour (D11369).

79 Voltaire aux d'Argental, 16 août 1763 (D11368).

les ans ? Tâchez, Monsieur, d'en avoir le vingtième, ou du moins, un pour cent, cela est encore honnête⁸⁰.

Il n'y a plus de gaieté qu'à l'opéra-comique ; tous les livres écrits depuis quelque temps respirent je ne sais quoi de sombre et de pédantesque, à commencer par l'*Ami des hommes*, et à finir par les *Richesses de l'État*. Je ne vois que des fous qui calculent mal⁸¹.

L'utopie de Roussel de la Tour – point si sotté⁸² – ne mérite pas cette dérision. Faut-il y voir, en cette année 1763, la dépression temporaire d'un esprit lucide après la terrible humiliation du traité de Paris ? C'est en tout cas avec une rationalité retrouvée que Voltaire réfute quelques années plus tard un essai de pure obédience physiocratique par Le Mercier de La Rivière.

Avec *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Le Mercier de La Rivière fournit à la physiocratie une sorte de bréviaire métaphysique et à Voltaire l'occasion d'expliquer à lui-même et à ses correspondants pourquoi il n'adhère pas totalement au *credo* physiocrate. Le titre de l'essai résume parfaitement la thèse qu'il soutient : par essence, les communautés humaines aspirent à un ordre social que leur indique la nature et qui est de ce fait de droit divin. Le Mercier développe les *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole* de Quesnay que Dupont de Nemours vient d'éditer⁸³. Il les radicalise quelque peu en introduisant un principe *essentiel* qui n'est pas dans les formulations de Quesnay, philosophiquement adépte, comme d'autres intellectuels des Lumières, d'un « droit naturel » qu'il définit comme « le droit que l'homme a aux choses propres à sa jouissance »⁸⁴ et dont il souligne le caractère d'« attribut relatif »⁸⁵. « L'ordre le plus avantageux » de Quesnay

80 Voltaire à Bernard-Louis Chauvelin, 18 septembre 1763 (D11423).

81 Voltaire à Damilaville, 30 janvier 1764 (D11670).

82 À noter cette suggestion du magistrat, parfaitement « keynésienne » avant l'heure : « Que le gouvernement, sur les premiers produits de l'augmentation [de ses revenus par la taille progressive] répande dans le Royaume pour huit ou dix millions de bestiaux, juments, vaches, chèvres et brebis, soit qu'on les fasse parquer dans les friches, soit qu'on les vende à bas prix ou à crédit aux Particuliers ou Communautés, fallût-il même les donner en pur don, c'est de l'argent placé avec usure au profit de l'État » (*La Richesse de l'État*, op. cit., p. 25).

83 Pierre-Samuel Dupont de Nemours (éd.), *Physiocratie ou Constitution naturelle du Gouvernement le plus avantageux au genre humain*, Paris, Merlin, 1767. Voltaire en a reçu un exemplaire (BV 2841).

84 Cette définition forme l'*incipit* d'un essai philosophique de Quesnay (*Le Droit naturel*) édité par Dupont de Nemours dans le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* quand il en prend la direction en septembre 1765.

85 L'essai se termine ainsi : « le droit naturel de chaque homme s'étend à raison de ce que l'on s'attache à l'observation des meilleures lois possibles qui constituent l'ordre le plus avantageux aux hommes réunis en société » ([Le Mercier de La Rivière], *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres/Paris, J. Nourse/Desaint, 1767, 2 vol., t. II, p. 547).

devient, sous la plume de Le Mercier de La Rivière, l'impératif catégorique d'un « ordre essentiel », illustrant la dogmatisation que toute doctrine peut subir en passant du maître au disciple.

Voltaire réagit d'abord prudemment à *L'Ordre essentiel* dont Thiriot lui annonce l'envoi par Damilaville d'un exemplaire (BV 2027) remis par Le Mercier lui-même avant son départ pour la Russie, appelé par Catherine II⁸⁶. La raison de cette prudence (qui contraste avec son préjugé d'avant lecture de l'essai de Roussel) est que l'ouvrage lui a été recommandé par l'ambassadeur Galitzine⁸⁷. Mais Voltaire connaît le poids des mots et la notion même d'« ordre essentiel » ne peut que heurter un philosophe de la tolérance qui n'attribue qu'à la raison tout progrès de l'esprit humain et des institutions politiques et morales dont celui-ci se dote. Ses réponses à Galitzine sont diplomatiques et dilatoires⁸⁸. À ses proches, cependant, il ne cache pas son désaveu :

306

J'ai lu une grande partie de *l'ordre naturel des sociétés* ; cette essence m'a porté à la tête et m'a mis de mauvaise humeur. Il est bien certain que la terre paie tout ; quel homme n'est pas convaincu de cette vérité ? Mais qu'un seul homme soit le propriétaire de toutes ces terres⁸⁹, c'est une idée monstrueuse, et ce n'est pas la seule de cette espèce dans ce livre qui d'ailleurs est profond, méthodique, et d'une sécheresse désagréable. On peut profiter de ce qu'il y a de bon et laisser le mauvais. C'est ainsi que j'en use avec tous les livres⁹⁰.

Mais s'il cherche à ne pas se faire un ennemi de Galitzine, il n'hésite pas à user de franchise avec la souveraine, une franchise qu'excuse d'ailleurs l'élégance de sa (discrète) flatterie :

86 « Je crois qu'il lui sera bien plus facile d'écrire et de raisonner sur la Politique que de la mettre en pratique » (Thiriot à Voltaire, 27 août 1767, D14396).

87 « M. le prince Galitzine me mande que le livre intitulé *L'Ordre essentiel et naturel des sociétés politiques* est fort au-dessus de Montesquieu. N'est-ce pas le livre que vous m'avez dit ne rien valoir du tout ? Le titre me déplaît fort. Il y a longtemps qu'on ne m'a envoyé de bons livres de Paris » (Voltaire à Damilaville, 8 août 1767, D14344).

88 « Je ne connais point le livre dont vous me faites l'honneur de me parler. J'ai bien de la peine à croire que l'auteur, évitant les fautes où peut être tombé M. de Montesquieu, soit au-dessus de lui dans les endroits où ce brillant génie a raison. Je ferai venir son livre ; en attendant, je félicite l'auteur d'être auprès d'une souveraine qui favorise tous les talents étrangers, et qui en fait naître dans ses États » (Voltaire à Galitzine, 14 août 1767, D14363) ; « Une assez longue maladie ne m'a pas permis encore de lire le nouveau livre dont vous me faites l'honneur de me parler, mais j'en ai grande opinion puisque vous l'approuvez » (lettre du 7 octobre 1767, D14470, à Galitzine qui le presse de donner son jugement : « s'il a votre suffrage, je le croirai parfait » [D14439]).

89 Pour les physiocrates, le législateur (le Prince) est le copropriétaire de toutes les terres fertiles, selon l'ancien principe féodal.

90 Voltaire à Damilaville, 16 octobre 1767 (D14490).

Je ne suis pas du tout de l'avis du respectable auteur de *L'Ordre essentiel des sociétés* ; je vous avoue, Madame, qu'en qualité de voisin de deux républiques, je ne crois point du tout que la puissance législative soit de droit divin co-propriétaire de mes petites chaumières ; mais je crois fermement que de droit humain on doit vous admirer et vous aimer⁹¹.

Toutefois, ce n'est pas dans la *Correspondance* mais dans un conte que l'on va trouver la plus *voltairienne* « réfutation de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés* de M. de la Rivière »⁹². *L'Homme aux quarante écus* paraît au début de 1768 et sera un grand succès d'édition (dix réimpressions dans l'année). Toute la première partie⁹³ est une satire amère et drôle des « nouveaux systèmes » économiques, et en particulier des assertions physiocratiques telles que Le Mercier de La Rivière les codifie. M. André, l'homme aux quarante écus de rente agricole, est une sorte de Candide affronté aux iniquités du meilleur des mondes physiocratiques possible. Quelques personnes qui « se trouvant de loisir, gouvernent l'État au coin de leur feu »⁹⁴ sont parvenues à devenir ministres et promulguent un édit stipulant que le produit net de l'agriculture est dû pour moitié à « la *puissance législative et exécutrice copropriétaire de [la] terre* » de M. André. Comme s'en félicite ce dernier : « Que serait-ce si cette puissance, qui préside à l'*ordre essentiel des sociétés*, avait ma terre en entier ! L'un est encore plus divin que l'autre »⁹⁵.

Dans ce conte, l'ironie voltairienne est particulièrement stimulée par les billevesées des physiocrates. Rien n'est faux, si tout est néanmoins cité hors contexte, comme dans les exégèses bibliques et patristiques du philosophe. Le conteur pousse à l'absurde la notion de copropriété pour discréditer le raisonnement sur l'ordre « essentiel » – qui ne figure d'ailleurs pas dans les « Maximes » de Quesnay.

Il convient de porter un jugement mesuré sur les réactions de Voltaire face aux économistes durant cette longue période, de 1740 à 1770, de Cirey à Ferney. Le grand œuvre de la période (si l'on isole artificiellement la poésie dramatique dont on sait le prix qu'il lui attache) est cette histoire universelle commencée aux alentours de 1732 et poursuivie jusque vers 1756. Au sein de la masse impressionnante de sources érudites qu'il assemble, l'examen des situations économiques occupe une place modeste (par rapport à l'histoire

91 Voltaire à Catherine II, 29 janvier 1768 (D14704).

92 C'est ainsi que Voltaire qualifie *L'Homme aux quarante écus* dans une lettre de reproches à l'éditeur de la *Gazette de Berne*, Albrecht von Erlach, qui en a fait une recension critique (lettre du 13 février 1768, D14751).

93 Voir *L'Homme aux quarante écus*, dans *Romans et contes*, éd. R. Pomeau, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1966, p. 387-409.

94 *Ibid.*, p. 389. On reconnaît la formule de la lettre à Chauvelin (D11423).

95 *Ibid.*

événementielle) mais régulière. Il est intéressant de constater, à propos de ces thèmes, le changement technique qui s'opère chez l'historien, au fil de l'avancement. Principalement descriptif dans *l'Essai sur les mœurs* – selon la discipline qu'on nommera géographie économique au XIX^e siècle –, l'examen des conditions économiques devient analytique dans *Le Siècle de Louis XIV* et le *Précis du siècle de Louis XV*. Les deux chapitres (27 et 28)⁹⁶ qu'il consacre au « Commerce » et aux « Finances » dans *Le Siècle de Louis XIV* sont d'un historien lorsqu'il fait l'éloge de Colbert, et sont d'un économiste lorsqu'il procède à l'étude critique des politiques suivies⁹⁷. S'il a depuis longtemps abandonné les dogmes simplistes des mercantilistes, il a acquis une culture économique par ses lectures et son action de terrain à Ferney qui le prépare à adhérer à la théorie économique dite classique. Il ne la connaîtra pas sous sa forme normative (il meurt avant l'arrivée en France du manuel d'Adam Smith), mais il la pressentira – avec quelle intuition ! – à travers son engouement pour Turgot⁹⁸.

308

Par ailleurs, il ne faut pas trop se fier aux apparences de sa relation conflictuelle avec la physiocratie⁹⁹. Derrière le rideau de fumée de ses fougades et de sa causticité, il y a la vérité de nombreux points d'accord conceptuel avec le groupe de Quesnay : le primat de la richesse agraire en est évidemment un. S'il rejette la conséquence d'un impôt unique sur l'agriculture, c'est certainement moins pour des préoccupations égoïstes de propriétaire terrien (il est très riche en 1770 et croit sa mort prochaine), que parce qu'il estime (à juste titre) que le raisonnement sur une double imposition (si la taxation était étendue à l'industrie, au commerce et aux finances) est intellectuellement faux¹⁰⁰. S'il

96 Selon l'édition Walther de 1753 ; les éditions suivantes portent les numéros 29 et 30.

97 L'étude quantifiée à laquelle il procède sur les variations de la masse monétaire durant le règne démontre chez lui un goût authentique pour le raisonnement chiffré et une compréhension claire des causes et des effets des manipulations de valeur numéraire (la dévaluation et le surhaussement) comme des impacts sur la monnaie du caractère cyclique de l'économie (ce que l'on nommera plus tard inflation et déflation).

98 S'il ne pourra pas lire *An Enquiry into the Wealth of Nations*, il en connaît bien l'auteur, visiteur de Ferney à cinq reprises en 1765. On peut imaginer que les questions économiques y furent un thème récurrent des échanges (voir G. de Beer et A.-M. Rousseau, *Voltaire's British visitors, SVEC*, n° 49 [1967]).

99 Un philosophe comme David Hume est, lui, beaucoup plus radical envers les physiocrates, lorsqu'il encourage l'abbé Morellet dans son projet de *Dictionnaire du commerce* (qui ne sera pas achevé) : « J'espère que, dans votre ouvrage, vous les foudroierez, les écraserez, les broierez et les réduirez en poussières et en cendres ! Ils constituent, en effet, la catégorie d'hommes la plus chimérique et la plus arrogante qui existe aujourd'hui, depuis l'annihilation de la Sorbonne » (cité par Gino Longhitano dans Dupont de Nemours, *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, Catania, C.U.E.C.M., 1992, Préface, p. xvi).

100 « LE GÉOMÈTRE : L'injustice de cette administration est aussi évidente que son calcul est erroné. Il faut que l'industrie soit favorisée ; mais il faut que l'industrie opulente seure

critique les articles de Quesnay pour l'*Encyclopédie* (« Fermiers », « Grains »), c'est moins en théoricien de l'économie qu'en expert des rendements agricoles¹⁰¹. S'il reste, sa vie durant, fidèle au plaidoyer de Melon en faveur du luxe et s'irrite tant contre les imprécations vertueuses d'un Mirabeau¹⁰², il n'en pratique pas moins, durant les années de Ferney, et conformément à l'idéal physiocratique, un équilibre exemplaire entre le « luxe de décoration » (effet de sa vanité et de celle de sa nièce) et le « faste de subsistance », dont sa popularité auprès des villageois du pays de Gex porte témoignage. Et, en définitive, rejetant l'impôt « inique » des physiocrates, ne rejoint-il pas, dans *L'Homme aux quarante écus*, la critique fiscale de l'utopiste Roussel de la Tour, tant moqué auprès de ses amis¹⁰³ ?

Enfin, au cours de ces trois décennies de la maturité de Voltaire économiste, l'acquisition de connaissances techniques sur le commerce, la fiscalité, la démographie, la production agricole et artisanale, la théorie monétaire (et, comme toujours, selon sa méthode, leur mise en perspective historique), une culture économique dont témoigne l'enrichissement de sa bibliothèque, s'accompagne de la conviction que cette épistémologie ne se conçoit pas hors des finalités morales de la philosophie générale. L'exemple de David Hume, parmi d'autres philosophes, peut le conforter dans cet usage de la spéculation sur les faits économiques (ainsi que celle sur l'Histoire) comme matériau du

l'État. Cette industrie vous a certainement ôté une partie de vos cent vingt livres, et se les est appropriées en vous vendant vos chemises et votre habit vingt fois plus cher qu'il ne vous auraient coûté si vous les aviez faits vous-même. [...] Il est donc nécessaire et équitable que l'industrie raffinée du négociant paie plus que l'industrie grossière du laboureur. Il en est de même des receveurs des deniers publics » (*L'Homme aux quarante écus*, éd. cit., p. 398-399).

101 Voir l'article « Agriculture » des *Questions sur l'Encyclopédie*, OCV, t. 38, p. 133-147.

102 Lequel a pourtant dilapidé, jeune, la fortune familiale dans des frasques et fera emprisonner Honoré-Gabriel pour le même penchant. Son rejet du luxe a parfois un parfum d'autocritique : « Le luxe est l'ennemi du travail utile et durable. Le luxe fait de ses favoris et de ses sacrificateurs ses propres victimes. Il ne faut point s'écarter de la véritable définition du luxe, c'est le déplacement de la dépense, et l'impudence des mœurs » (*L'Ami des hommes*, op. cit., p. 378). Voltaire est peut-être également indisposé par les préjugés sociaux sous-jacents à l'économie politique de Mirabeau : les panégyristes du luxe « ont erré dans le principe, en confondant le faste et le luxe. Le faste est la dépense hiérarchique [...] celle qui observe l'ordre des rangs entre les citoyens, le luxe tout au rebours » (p. 376).

103 « L'HOMME AUX QUARANTE ÉCUS : [...] Le maudit impôt que l'impôt unique et inique qui m'a réduit à demander l'aumône ! Mais trois ou quatre cents impôts, dont les noms mêmes me sont impossibles à retenir et à prononcer sont-ils plus justes et plus honnêtes [suit la liste des « conseillers du roi » chargés de la vérification et de la perception] ? Une telle législation [...] valait-elle mieux que celle qui m'ôte [...] la moitié de mon existence ? J'ai peur qu'à bien compter on ne m'en prît en détail les trois quarts sous l'ancienne finance » (*L'Homme aux quarante écus*, éd. cit., p. 402).

combat humaniste¹⁰⁴. C'est cette disposition d'esprit qui l'amène à nouer, au long des quinze dernières années de sa vie, une relation exceptionnelle avec deux économistes remarquables : Pierre-Samuel Dupont de Nemours et Anne-Robert-Jacques Turgot.

DEUX INTERLOCUTEURS EXCEPTIONNELS : DUPONT DE NEMOURS ET TURGOT

Le couple intellectuel formé par Dupont de Nemours et Turgot était improbable et le reste au regard de l'histoire des idées économiques. Dupont sera toute sa vie un physiocrate orthodoxe¹⁰⁵ ; il a œuvré plus que tout autre pour faire connaître, dans son journal et par l'édition, la pensée de son maître, François Quesnay. Il a quelque peu gauchi la réalité en présentant, comme étant celle d'un physiocrate, la pensée de son autre maître, Turgot, après la mort de celui-ci¹⁰⁶. Turgot, disciple de Gournay, n'est pas un physiocrate, du moins pas complètement. Il est l'un des premiers théoriciens du capitalisme et du concept entrepreneurial, et donc, à ce titre, l'un des premiers contributeurs de la théorie classique de l'économie¹⁰⁷. Pour lui, l'apparition d'un surproduit (un revenu supérieur aux avances) résulte de la combinaison du capital et du travail à l'initiative d'un entrepreneur et peut se produire dans toutes les branches de l'activité humaine (industrie, commerce, finance aussi bien que dans le domaine agricole), ce qui suffit à le séparer définitivement de la conceptualisation physiocratique.

310

¹⁰⁴ Hume reste toutefois plus un moraliste qu'un économiste lorsqu'il écrit, en faveur du luxe : « Nous tâcherons de rapprocher ces deux [jugements] extrêmes [sur le luxe], en prouvant, *premièrement* que les siècles de luxe sont les plus heureux et les plus vertueux, *deuxièmement* que le luxe cesse d'être utile à la société lorsqu'il n'est pas modéré » (*Du Commerce et du Luxe*, Paris, Mille-et-une nuits, 2005, p. 45).

¹⁰⁵ Par une ironie de l'histoire, un physiocrate (mettant la seule agriculture à l'origine de toute richesse) a donné son nom au premier groupe mondial de chimie industrielle. *Du Pont corp.*, fondée par le fils de l'économiste et surtout développée et dirigée par son arrière-petit-fils homonyme, Pierre-Samuel, jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle, a été à l'origine du plus révolutionnaire des tissus de synthèse, le nylon.

¹⁰⁶ Quesnay et Turgot sont ses deux inspirateurs, explique-t-il à Voltaire : « Le docteur Quesnay, mon principal maître [...] M. Turgot, l'intendant de Limoges, homme prodigieux, souvent savant, bon par excellence, vertueux par principe et par tempérament, sage, sensible et courageux » (lettre du 1^{er} septembre 1769, D15864).

¹⁰⁷ L'histoire des idées économiques préfère, en général, attribuer le titre de fondateur de la théorie classique à Adam Smith, proche de David Hume, dont l'essai *An Enquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* est plus complet que les écrits fragmentaires de Turgot. Cependant, le texte majeur de Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (1766), d'une clarté pédagogique remarquable (il avait été écrit dans ce but), est antérieur de dix ans à l'ouvrage d'Adam Smith (1776).

L'association entre Dupont et Turgot en dépit de leur désaccord théorique mériterait une longue étude. Nous n'en retiendrons que ce qui intéresse notre objet, c'est-à-dire la relation triangulaire dont Voltaire est le troisième sommet. De douze ans l'aîné de Dupont, Turgot concevait pour celui qui deviendra son plus proche collaborateur une estime et une amitié que leurs divergences philosophiques n'entamèrent pas. Il ne lui ménageait pourtant pas ses critiques quant à son « sectarisme » qu'il jugeait hérité de son adhésion à la « secte économistique » (la physiocratie) :

Je suis fâché encore que vous repoussiez le reproche du ton de secte de manière à prouver de plus en plus que ce reproche est juste. [...] L'on sait que la critique *sur les faits* n'est pas le fort du Maître ni de son disciple l'ami des hommes¹⁰⁸.

Sans que l'un ni l'autre ne modère ses convictions, la guerre de tranchées se poursuivra même durant le temps de leur collaboration au Contrôle général (1774-1776)¹⁰⁹ sans altérer l'admiration du cadet pour ses deux maîtres : Dupont de Nemours, qui fut l'éditeur de Quesnay (*Physiocratie*, 1767), sera également celui des œuvres de Turgot¹¹⁰.

L'initiative de la relation avec Voltaire revient aux deux économistes séparément. Turgot le premier, encore simple maître des Requêtes, sollicite, en 1760, d'être reçu aux Délices, à une époque où ce pèlerinage n'était pas encore devenu de mode. Il y fait un séjour prolongé et séduit ses hôtes¹¹¹. Rien de surprenant en ce qui concerne Voltaire, car le futur intendant du Limousin est un philosophe selon son cœur. Il a déjà rédigé un *Tableau philosophique des progrès successifs de l'esprit humain* (Discours aux Sorboniques de 1750) et un *Plan d'un premier discours sur l'Histoire universelle* (vers 1751), deux thèmes

108 Turgot à Dupont de Nemours, 26 décembre 1769 (D16062). Dans cette lettre, Turgot recommande à Dupont, alors directeur des *Éphémérides*, de ne pas imprimer une défense du *Siècle de Louis XIV* pour ne pas irriter la susceptibilité de Voltaire : « Comme je connais un peu le caractère de l'homme, si vous voulez m'envoyer votre annonce j'en serai le censeur et je ne laisserai rien passer qui puisse le choquer ».

109 À propos du « despotisme légal » de la « puissance législative » : « Ce mot, indépendamment de ce qu'on peut dire sur la justesse de l'expression, est le cachet économistique et il caractérise précisément la partie honteuse du système des économistes ». « Donc, il faut proscrire ce mot tutélaire, cachet de la secte économistique, en tant qu'elle est secte, c'est-à-dire en tant qu'elle a tort, car on ne fait jamais secte par ce qu'on dit de vrai, mais par ce qu'on dit de faux » (lettres de Turgot à Dupont des 14 et 25 mars 1774, dans *Œuvres de Turgot*, éd. G. Schelle, Paris, Alcan, 1913-1923, 5 vol., t. III, p. 663-664 ; lettres citées par J.-T. Ravix et P.-M. Romani, dans Turgot, *Formation et distribution des richesses*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1997, Introduction, p. 17).

110 Dupont de Nemours (éd.), *Œuvres de M. Turgot*, Paris, Belin, 1809-1811, 9 vol.

111 « Vous serez envoyé dans quelque intendance. Dieu veuille que vous y trouviez des gens dignes de vous et de votre façon de penser. Il y en a quelques-uns mais ils sont bien rares » (Voltaire à Turgot, 1^{er} décembre 1760, D9438).

chers à l'exilé et dont les conceptions qu'expose probablement le magistrat au cours de leurs conversations ne peuvent que recueillir son accord :

On voit s'établir des sociétés, se former des nations qui dominant tour à tour et obéissent à d'autres nations ; les empires s'élèvent et tombent ; les lois, les formes de gouvernement se succèdent les unes aux autres ; les arts, les sciences tour à tour se découvrent et se perfectionnent ; tour à tour retardés et accélérés dans leurs progrès, ils passent de climats en climats ; l'intérêt, l'ambition, la vaine gloire changent à chaque instant la scène du monde, inondent la terre de sang ; et au milieu de leurs ravages, les mœurs s'adoucissent, l'esprit humain s'éclaire, les nations isolées se rapprochent les unes des autres ; le commerce et la politique réunissent enfin toutes les parties du globe, et la masse totale du genre humain par des alternatives de calme et d'agitation, de biens et de maux, marche toujours, quoique à pas lents, à une perfection plus grande¹¹².

312

À partir de ce séjour, fondateur d'une réelle entente réciproque, se développe un échange épistolaire, empreint, du côté de Ferney, d'une exquise et spirituelle politesse, à la manière voltairienne, alternant digressions, demandes de protection, sollicitation (pour des souscriptions au projet d'édition de Corneille), louanges et prédictions de carrière¹¹³. Plus tard, durant l'intendance en Limousin, Turgot informe Voltaire de ses actions concrètes pour le développement de la province, les deux hommes discutent en philosophes de la liberté de circulation des grains.

Toutefois, peu d'années avant l'accession de Turgot au ministère, le patriarche de Ferney commet une erreur psychologique. Quittant brusquement la teneur philosophique de leurs échanges, Turgot sollicite l'avis de Voltaire dans une longue lettre, de poète à poète, sur une traduction de Virgile qu'il vient d'achever¹¹⁴. Voltaire mettra quatre mois à accuser réception du manuscrit, sans pour autant répondre à la demande de correction de l'intendant¹¹⁵. Turgot insiste, un peu lourdement, sur l'« harmonie » qu'il a recherchée, désirant visiblement un compliment du grand homme ; il fait intervenir Condorcet et Caillard, fait comprendre qu'il est vexé¹¹⁶. Voltaire finira par répondre, un an

112 « Les Progrès de l'Esprit Humain », dans Turgot, *Formation et distribution des richesses*, éd. cit., p. 70-71.

113 Voltaire, qui avait prédit la nomination à l'Intendance, prédit l'étape suivante lorsque la première se réalise : « Vous serez peut-être un jour Contrôleur général, mais alors je serai mort » (à Turgot, 2 septembre 1761, D9986).

114 Turgot à Voltaire, 28 février 1770 (D16189).

115 Voltaire à Turgot, 19 juin 1770 (D16432).

116 D16437, D16456, D16507, D16515, D16791, D17160.

plus tard, une courte lettre plus qu'ambiguë pour qui connaît l'esprit satirique du patriarche, capable des plus insolentes prétérations :

[...] le triste état où il [« un vieillard accablé de maladies, devenu presque entièrement aveugle »] est ne lui permet guère d'entrer dans des discussions littéraires. Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il a été infiniment content de ce qu'il a lu, et que c'est la seule traduction en prose dans laquelle il a trouvé de l'enthousiasme¹¹⁷.

Sachant ce que Voltaire niche de péjoratif dans le qualificatif d'*enthousiaste*, sachant que, durant l'année en question, il a écrit une tragédie (*Sophonisbe*), achevé les neuf volumes des *Questions sur l'Encyclopédie*, dicté un petit milliers de lettres, on mesure l'affront fait au poète amateur. Celui-ci ne s'y trompe pas et la relation entre ces deux grands hommes s'arrête net. Voltaire tentera, après une interruption de trois ans, de la renouer en félicitant avec humour Turgot devenu secrétaire d'État :

Monseigneur, je vous dis que je me tiens très malheureux d'être continuellement près de mourir, lorsque je vois la vertu et la raison supérieure en place. [...] en chantant à basse note *De Profundis* pour moi, je chante *Te Deum laudamus* pour vous¹¹⁸.

Il n'obtiendra pas de réponse. Il n'obtiendra pas plus de réponses aux trente lettres qu'il envoie au Contrôleur général durant les vingt-deux mois du ministère Turgot, soit plus d'une missive par mois, auxquelles il faut ajouter les lettres parallèles qu'il adresse à Dupont de Nemours sur les mêmes sujets (les intérêts du pays de Gex, la politique réformiste du ministre, la libre circulation des grains, l'abolition des corporations, celle des corvées, etc.). Ce silence glacial ne sera rompu que deux fois : par un accusé de réception administratif, impersonnel, d'un énième mémoire du patriarche, et une autre missive à quelques jours de la disgrâce – Turgot sentant peut-être la solitude approcher –, une lettre, courte mais aimable, assurant Voltaire que ses demandes concernant Gex sont en bonne voie (elles seront honorées, malgré le départ du ministre)¹¹⁹.

Lorsque le régime aura scellé sa perte avec la disgrâce du seul ministre capable de libérer l'économie du royaume, Voltaire montrera son élégance morale en continuant sa correspondance avec l'homme politique déchu et blessé, qui ne survivra que cinq ans à son renvoi¹²⁰. Il lui adresse même une épître, qui mérite une

117 Voltaire à Turgot, 22 mai 1771 (D17203).

118 Voltaire à Turgot, 28 juillet 1774 (D19053).

119 D19949 et D20092.

120 Lettre du 17 juin 1776 (D20177), soit quelques semaines après la disgrâce, à laquelle Turgot répond, visiblement touché, et tranquillise à nouveau le protecteur de Gex sur le respect des engagements (D20208).

lecture attentive pour ce qu'elle révèle (ou confirme) de la dualité entre l'humanité de Voltaire envers ceux qu'il estime et sa raideur d'homme de lettres :

Philosophe indulgent, ministre citoyen
Qui ne cherchas le vrai que pour faire le bien ;
[...]
Ce qu'on nomme disgrâce a payé tes bienfaits
[...]
Ainsi que Lamoignon¹²¹, délivré des orages,
À toi-même rendu, tu n'instruis que les sages¹²².

Ces vers louangeurs sont souvent cités par les biographes de Turgot. Mais ils oublient de lire l'épître jusqu'au bout pour y trouver la réponse tardive à une lettre de ce grand homme d'État, une lettre de 1770, sous pseudonyme, accompagnée d'un manuscrit poétique :

314

C'est dans l'art dangereux par Phébus inventé,
Dans le grand art des vers et dans celui d'Orphée,
Que du désir de plaire une muse échauffée
Du vent de la louange excite son ardeur.
Le plus plat écrivain croit plaire à son lecteur.
[...]
Nul mortel en un mot ne veut être ennuyeux.
Mais où sont les héros dignes de la mémoire,
Qui sachent mériter et mépriser la gloire.

S'amorce alors pourtant ce qui aurait pu devenir une réconciliation entre le philosophe et l'économiste¹²³. Il semble bien que Turgot ait ensuite annoncé sa visite à Ferney car « le vieux malade » le remercie pour ce projet, lui annonce qu'il le recevra avec « des larmes de joie » car il « aime les grands hommes à la folie ». Cette lettre est du 2 février 1778 (D21069) ; ils se reverront à Paris, en public, lors du dernier voyage¹²⁴ ; le 26 juin, Condorcet écrit à Turgot (D21216) pour lui faire part des dernières heures du philosophe, mort le 30 mai. Par une pique d'amour-propre de l'un, par un réflexe condescendant de l'autre, deux grands esprits auront manqué huit années d'un dialogue qui eût éclairé, pour la postérité, et la problématique économique du petit pays de Gex et celle du grand royaume de France.

121 Malesherbes, qui avait dû démissionner en cette même année 1776 de sa fonction de secrétaire de la Maison du roi pour les mêmes raisons qui provoquèrent la chute de Turgot (hostilité aux réformes engagées).

122 Voltaire, *Épître CXVIII*, « À un Homme », 16 juillet 1776, M, t. 10, p. 451-453.

123 Voltaire à « Caton », 17 mai 1777 (D20672) ; Turgot à Voltaire, 31 mai 1777 (D20680).

124 Condorcet, *Vie de Voltaire*, M, t. 1, p. 274.

Les hauts et les bas de la relation avec Turgot sont amortis par la tranquille convivialité des rapports de Voltaire avec Dupont de Nemours qui, comme Turgot et grâce à lui, cumule le journalisme économique et l'économie de terrain, ce qui le place favorablement dans l'estime de l'entrepreneur Voltaire. Cette estime est encore rehaussée, à partir de 1770, par la brouille non-dite avec Turgot qui oblige Voltaire à passer par le canal de Dupont pour obtenir des autorités, plus tard du Contrôleur général, le desserrement des contraintes pesant sur sa région.

Ironiquement, c'est également la poésie qui joue un rôle dans l'activation du lien avec l'économiste, cette fois rôle initiateur et non rupteur. En 1763, Dupont avait pris l'initiative d'adresser à Voltaire une copie de ses *Réflexions sur le livre intitulé Richesse de l'État* ; la brochure semble avoir été accompagnée de quelques vers (une épître ?)¹²⁵. Voltaire ne peut retenir un trait (modéré) de sa malice – habituelle dès qu'il s'agit de belles-lettres : « Je vois, Monsieur, que vous embrassez deux genres un peu différents l'un de l'autre, la finance et la poésie. Les eaux du Pactole doivent être bien étonnées de couler avec celles du Permesse »¹²⁶. Mais comme les critiques de Dupont rejoignent les siennes propres sur l'ouvrage de Roussel, il trouve une manière spirituelle de faire transition : « Une pareille finance ne ressemble pas mal à la poésie ; c'est une très noble fiction. Il faut que l'auteur avance la somme pour achever la beauté du projet ».

En 1769, c'est à l'occasion de l'envoi, par Dupont, d'une revue critique sur le poème *Les Saisons* de Saint-Lambert que se réactive une relation épistolaire qui deviendra régulière. Comme ce n'est pas en poète mais en essayiste critique que Dupont se présente, Voltaire cette fois ne le plaisante pas et passe rapidement des *Saisons* aux chaumières et de là à l'agriculture¹²⁷. Dupont enchaînera par une longue missive qui aborde les problèmes économiques de l'agriculture du temps : la grande et la petite culture, l'entretien des chemins (Dupont est l'auteur d'un essai sur ce sujet – BV 1172), le produit net (plaidoyer pro-physiocratie), les corvées, les taxes, la liberté du commerce, etc.¹²⁸.

Auparavant, Dupont avait imité son maître à agir Turgot (son maître à penser étant Quesnay) par un pèlerinage à Ferney en 1768. Plus tard, Voltaire rappellera aimablement le bon souvenir qu'il garde de cette visite¹²⁹, mais il ne semble pas qu'elle ait procuré le choc intellectuel et de sympathie de la rencontre avec Turgot en 1760. Dupont, il est vrai, est alors très jeune (il n'a pas trente ans).

125 Cette lettre ne nous est connue que par la réponse de Voltaire du 16 août 1763 (D11369).

126 Voltaire à Dupont de Nemours, 16 août 1763 (D11369).

127 Voltaire à Dupont de Nemours, 7 juin 1769 (D15679).

128 Dupont de Nemours à Voltaire, 1^{er} septembre 1769 (D15864).

129 Voltaire à Dupont de Nemours, 9 novembre 1772 (D18003).

En revanche, le « cultivateur » de Ferney connaît parfaitement les produits éditoriaux du journaliste dont il est un fidèle abonné¹³⁰, alors qu'il ne connaît des écrits de Turgot que ceux publiés par les *Éphémérides* (dont l'essentiel *Formation et distribution des richesses*). Il possède plusieurs des ouvrages du jeune économiste Dupont¹³¹. Il a ainsi pu lire la vibrante apologie paraphrastique de *L'Ordre naturel et essentiel* de Le Mercier – qu'il abhorre – rédigée par Dupont en 1768, où l'on mesure la rigidité dogmatique dans laquelle se sont enfermés les physiocrates :

Il y a donc un *ordre* naturel, essentiel et général qui renferme les lois constitutives et fondamentales de toutes les sociétés : un ordre duquel les sociétés ne peuvent s'écarter sans être moins *sociétés*, sans que l'État politique ait moins de consistance, sans que ses membres se trouvent plus ou moins désunis et dans une situation violente ; un *ordre* qu'on ne pourrait abandonner entièrement sans opérer la dissolution de la société et bientôt la destruction de l'espèce humaine¹³².

316

Néanmoins, entre 1769 et 1774, leur correspondance montre surtout leur passion commune pour la terre et ceux qui la travaillent :

Liberté du commerce et liberté de conscience, Monsieur, voilà les deux pivots de l'opulence d'un État petit ou grand. Je prouve par le fait dans mon hameau ce que vous et M. l'abbé Roubaud vous prouvez éloquemment par vos ouvrages. [...] Vous avez bien raison, Monsieur, la terre et le travail sont la source de tout, et il n'y a point de pays qu'on ne puisse bonifier¹³³.

Le plaisir évident que Voltaire s'est habitué à prendre en parlant d'agriculture, de commerce et d'industrie avec un économiste proche des belles-lettres (un journaliste et éditeur) explique probablement la *Diatribes à l'auteur des Éphémérides* qu'il adresse en 1775 au successeur de Dupont,

130 On se souvient que Dupont dirige le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* puis les *Éphémérides du citoyen*, les deux mensuels consacrés à la nouvelle science, de 1765 à 1771.

131 Il semble que Dupont ait envoyé régulièrement ses écrits à son abonné prestigieux : cinq ouvrages de la période 1763-1769 figurent au catalogue de Saint-Petersbourg dont les *Réflexions sur richesse de l'État* (voir D11369, déjà mentionnée), *Physiocratie* (BV 2841) et *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle* (BV 1173) qu'il a peut-être apporté lui-même à Ferney en 1768.

132 Dupont de Nemours, *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, Londres/Paris, Desaint, 1768, p. 7. Ce passage termine une réfutation du relativisme politique de Montesquieu ; l'ouvrage se clôt ainsi : toute opposition à la doctrine « ne peut jamais servir qu'à enfoncer de plus en plus ceux qui s'y adonnent dans la fange du mépris et de l'indignation publique » (p. 84).

133 Voltaire à Dupont de Nemours, 16 juillet 1770 (D16525). Voir, sur les mêmes sujets, D18003.

l'abbé Baudeau¹³⁴. Cette satire n'a rien du mordant de la *Diatribes du docteur Akakia* ; elle est un pot-pourri des thèmes ayant marqué la pensée économique de Voltaire : le mercantilisme de Colbert, la question du luxe, la libre circulation des marchandises, la pression fiscale, l'inutilité économique des moines, le servage, le phénomène de la disette (d'actualité en 1775) et surtout sa passion des dernières années, dont sa bibliothèque est pleine, l'agriculture :

Oui, Monsieur, l'agriculture est la base de tout, comme vous l'avez dit¹³⁵, quoiqu'elle ne fasse pas tout. C'est elle qui est la mère de tous les arts et de tous les biens. [...] Le premier des arts, qui rassemble les hommes, qui pourvoit à leur nourriture, à leurs logements, à leurs vêtements, les trois seules choses qui suffisent à la nature humaine¹³⁶.

À travers Dupont de Nemours, Voltaire tente de pallier le silence de Turgot. Il prie le premier de transmettre au ministre son approbation pour les courageuses réformes entreprises¹³⁷ et surtout de rappeler à son intention les nombreux mémoires qu'il lui adresse en faveur du pays de Gex : forfaitisation de la gabelle, suppression des corvées, libre circulation des marchandises, abolition du servage au profit des moines Bernardins, etc.¹³⁸.

Dupont s'acquitte fidèlement des missions dont Voltaire le charge avec une insistance de vieillard, furieux d'avoir perdu l'accès direct à l'homme d'État, son frère en philosophie. Mais malgré toute l'admiration déférente du discret et sensible Dupont envers le patriarche, il n'est pas sûr qu'il lui pardonne la mauvaise manière faite à son mentor. Ce qui suggère cette secrète rancœur est le long passage qu'il consacre aux talents de traducteur de poésie de Turgot dans l'éloge qu'il rédige l'année qui suit sa mort, en 1782¹³⁹. Il rappelle ses talents de polyglotte qui lui avaient permis de s'atteler pour son plaisir à des traductions de l'anglais (Addison, Johnson, Shakespeare, Hume, Pope), du grec, de l'hébreu, de l'allemand et surtout du latin (Horace, Tibulle, et... Virgile). Comme pour redresser *post mortem* le tort qui avait séparé les deux philosophes, il ajoute ce jugement : « la profonde connaissance que M. Turgot avait de sa langue, et

134 Guy Chaubert (« Voltaire et les questions économiques », *Études et recherches en lettres*, n° 9, juin 1974, p. 16-17) voit dans cette lettre une tentative pour mettre en parallèle la politique du ministre Turgot et sa propre action à l'échelle du fief de Ferney.

135 Baudeau vient de publier les *Maximes* de Quesnay mort le 16 décembre 1774.

136 *Diatribes à l'auteur des Éphémérides*, 10 mai 1775, M, t. 29, p. 359.

137 Voir, par exemple, la lettre du 10 septembre 1775 à Dupont (D19654).

138 Voir D19654, D19701, D19863, D19867, D19899, D19929, D19963, D19946, D19996, D20011, D20020, D20043, D20052, D20060.

139 Voir [Dupont de Nemours], *Mémoire sur la vie et les ouvrages de M. Turgot, ministre d'État*, Philadelphie, s.n., 1782, p. 12-15.

l'extrême pureté avec laquelle il la parlait, le rendaient infiniment sensible aux moindres inflexions de la prosodie »¹⁴⁰. Du rapport intellectuel d'économie et de philosophie entre Turgot et Voltaire, il ne dit pas un mot.

Les idées économiques de Voltaire montrent, à travers les trois phases observées, à la fois une constance de certaines convictions et une aptitude pragmatique à s'adapter aux connaissances nouvelles que le philosophe acquiert, ainsi qu'à l'environnement intellectuel du moment. Parmi les convictions stables, il y a principalement l'attachement à la liberté du commerce international¹⁴¹. Il s'agit d'une conviction mercantiliste acquise en Angleterre et confortée par toutes les lectures postérieures, mais aussi par sa propre expérience d'investisseur, des affrètements à Cadix jusqu'au financement du navire *le Pascal* depuis Ferney pour transporter les armes de la lutte contre les jésuites du Paraguay¹⁴². Sur le plan intérieur, dès qu'il devient agriculteur, Voltaire mesure le désastre attaché aux restrictions de circulation des grains et des autres productions ; il devient farouchement partisan de leur libéralisation.

318

La défense du droit de propriété reste aussi une position intangible. À vrai dire, la quasi-totalité des économistes du temps considèrent la propriété comme une donnée indispensable de la production des richesses. Les doutes d'un Mably, d'un Rousseau restent des spéculations marginales. Le caractère économiquement bénéfique du luxe n'est pas mis en question par Voltaire, mais les changements de son mode de vie (la retraite à Cirey, les échecs du courtisan de Versailles ou de Berlin, les exils, le patriarcalisme de Ferney) éloignent peut-être dans son esprit la tentation du luxe ostentatoire ; du moins sait-il, depuis déjà longtemps, que l'influence, pour un esprit comme le sien, n'est pas une fonction du faste dispensé.

La fréquentation des économistes, livresque ou personnelle, lui démontre peu à peu que la science économique qui s'élabore sera une synthèse de nombreuses filières épistémologiques et spéculatives qu'il fréquente par ailleurs comme historien, comme encyclopédiste ou comme mathématicien. Dans les dernières années de Ferney, la spéculation économique prend de l'importance,

140 *Ibid.*, p. 15.

141 Louis Trénard, dans une communication au colloque de Bruxelles de 1975, a souligné la permanence de cette conviction libérale chez Voltaire, bien antérieure au « Laissez-faire, laissez-passer » de Gournay et de Quesnay, et même à l'influence de Melon, une conviction acquise en Angleterre mais que le travail de recherche historique (*Essai sur les mœurs*) a beaucoup confortée. Voir « Les préoccupations économiques et sociales de Voltaire », dans *Les Préoccupations économiques et sociales des philosophes, littérateurs et artistes au XVIII^e siècle*, Actes du Colloque de Bruxelles (mai 1975), Bruxelles, Éditions de l'Université libre, 1976, p. 235-253, en particulier p. 247-249.

142 *Ibid.*, p. 236.

peut-être en partie du fait de l'amoindrissement d'autres champs d'intérêt (la poésie dramatique, le combat contre les jésuites, les cabales de la République des Lettres), mais surtout parce qu'elle est en résonance avec sa dernière passion : la vie d'entrepreneur ¹⁴³.

143 Habile gestionnaire de son réseau d'influence, il offre à la duchesse de Choiseul la première paire de bas tissés dans son atelier : « Madame Gargantua, [...] je suis tout fier de vous présenter de la soie de mon cru » (4 septembre 1769, D15869). À quoi la spirituelle duchesse répond à « M. Guillemet » : « Quels que soient les chefs-d'œuvre sortis de vos mains, vos travaux littéraires l'emporteront toujours sur vos travaux manuels et l'on vous croira toujours plus propre à débiter de bons livres qu'à fabriquer de beaux bas » (18 septembre 1769, D15904).